



## SMALL FARMERS WELFARE FUND

2<sup>nd</sup> Floor, FSA Building, St Pierre, Republic of Mauritius

Tel : (230) 433-2052/1564-66

Fax : (230) 433-3249

Email : info@sfwfund.com

### I. RENOUELEMENT DE LA CARTE D'ELEVEUR ET ENREGISTREMENT DES NOUVEAUX ELEVEURS POUR LA PERIODE JANVIER 2023 - DECEMBRE 2024\* II. ENREGISTREMENT DES ELEVEURS SOUS LE BREEDERS' PROTECTION SCHEME (BPS)\*

1. Le Small Farmers Welfare Fund (SFWF), opérant sous l'égide du Ministère de l'Agro-Industrie et de la Sécurité Alimentaire, avise les détenteurs de la CARTE D'ELEVEUR (BREEDER'S CARD) que l'exercice du renouvellement de la dite carte à débiter. La nouvelle Carte remplace l'ancienne, dont la validité arrive à expiration le 31 décembre 2022. Lors du même exercice, le SFWF procédera aussi à l'enregistrement des nouveaux éleveurs.

#### 2. SONT ELIGIBLES:

##### A. ELEVEURS

Engagés dans l'élevage comme suit :

Type d'élevage	Bovins	Porc d'engraissement	Truie	Caprins (chèvres, moutons, etc.)	Cerfs	Lapins	Volailles	Abeilles
Nombre de têtes	1-40	5-100	1-20	5-100	5-100	10 - 300	25-15,000	Ne dépassant pas 20 ruches

3. La CARTE D'ELEVEUR donne accès aux éleveurs enregistrés à plusieurs facilités offertes par le Gouvernement, incluant celles qui sont gérées par le SFWF. Les éleveurs de bovins **devront aussi, à l'enregistrement** pour la Carte d'éleveur, s'adhérer au **Breeder's Protection Scheme (BPS)**, qui sera géré par le SFWF. Ce plan leur donnera aussi droit à un **soutien financier en cas de décès de leur animaux, causés par des maladies, incluant pendant la période de gestation.**

#### 4. PAIEMENT A L'ENREGISTREMENT

Les Eleveurs peuvent s'enregistrer et choisir d'adhérer au BPS sur une base **annuelle** ou pour une période de **2 ans** comme suit :

Option	Période d'enregistrement	Contribution payable à l'enregistrement :	
		La Carte d'éleveur	Le Breeders' Protection Scheme (BPS) par animal(bovin)/Rs *
I	Une année (janvier 2023- décembre 2023)	Rs 400 par année	Rs 600/ animal par année
II	Deux ans (janvier 2023- décembre 2024)	Rs 650 pour deux ans	Rs 1200/animal pour deux années

\* La souscription à la BPS est destinée seulement aux ELEVEURS de Bovin sur une période d'essai. La contribution pour le BPS sera calculée selon le nombre de bovin de l'éleveur.

5. Ceux/celles éligibles sont invité/e/s à se faire enregistrer pour la Carte d'Eleveur et le BPS au comptoir du SFWF au BUREAU DE POSTE (MAURITIUS POST LIMITED) le plus proche de leur localité à MAURICE ou à RODRIGUES, jusqu'au **fin décembre 2022**. Les horaires d'enregistrement seront de : **(8.15 a.m à 11.15 a.m et de 12.00 à 15.15 p.m (jours de semaine) et de 8.15 a.m à 11.15 a.m (les samedis).**

6. Les fermiers sont invités à soumettre leurs données bancaires au moment de leur demande. Cela facilitera tout paiement par virement bancaire. Les fermiers ayant choisi de fournir leurs données bancaires participeront automatiquement à un tirage au sort où dix (10) fermiers recevront un cash prize de Rs 5000 chacun. Le tire au sort sera effectué sous la supervision de la **Gambling Regulatory Authority (GRA)**.

#### 7. DOCUMENTS REQUIS POUR L'ENREGISTREMENT

(i) Carte D'Identité Nationale (Copie et Originale)	(iv) Documents du terrain utilisé pour l'élevage, au choix (i) <b>titre de propriété</b> ou (ii) <b>contrat bail enregistré</b> ou (iii) <b>contrat bail non enregistré</b> accompagné d'une copie du <b>titre de propriété du propriétaire</b> du terrain ou (iv) <b>une lettre originale du Secrétaire d'une société coopérative</b> autorisant l'éleveur d'utiliser le terrain à des fins d'élevage et une copie du titre de propriété /contrat bail de la coopérative pour le dit terrain. (Où applicable). <i>Les éleveurs n'ayant aucun document attestant que leurs terrains sont utilisés à des fins d'élevage peuvent aussi s'inscrire. Les officiers du SFWF effectueront des visites pour la vérification et la certification.</i>
(ii) 2 photos récentes* format passeport	
(iii) Ancienne Carte d'Eleveur délivré par le SFWF (si disponible)	
<b>A noter que :</b> <b>(a) les éleveurs doivent soumettre leur Animal Card et mentionner si chaque animal qui sera couvert sous le Breeders' Protection Scheme (BPS) porte une micropuce ou pas (micro chip). Tout soutien financier payable pour le BPS sera basé sur le nombre d'animaux déclaré par l'éleveur.</b>	
<b>LES ELEVEURS</b> doivent aussi fournir : (i) Les plans de leurs sites d'opération ; (ii) Les numéros d'identification des animaux (Microchips) ;	(ii) Les Cartes de leurs animaux ; (iv) Leurs permis de construction (où applicable). <b>LES ELEVEURS de porcs opérant dans des régions, autres que St Martin, Bassin Requin, La Chaumière, Bassin Carré et La Laura doivent se munir de leurs permis d'opération (Preliminary Environmental Report, Building ou Land Use Permit et Health Clearance)</b>

\*Il n'est pas nécessaire pour les éleveurs déjà détenteurs d'une CARTE D'ELEVEUR, couvrant la période janvier 2019 à décembre 2020 et/ou janvier 2021 à décembre 2022 de soumettre une nouvelle photo d'identification.

**Veillez scanner le Code QR ci-dessous pour de plus amples renseignements.**



05 décembre 2022

Small Farmers Welfare Fund

\*Termes et Conditions Applicables